



ISRAËL / PALESTINE

POUR UNE PAIX JUSTE ET DURABLE

COLLECTIF PALESTINE DU PCF



LES PALESTINIENS, LES PROGRESSISTES ISRAËLIENS ONT PLUS QUE JAMAIS BESOIN DE NOS MOBILISATIONS

À quelques jours de l'ouverture de la fête de l'Humanité 2018, nous apprenons que Ahed Tamimi, la jeune militante pacifiste emprisonnée huit mois durant dans les geôles israéliennes, est interdite de visite en Europe.

Celle qui avait été arrêtée et menacée de dix ans de prison pour avoir giflé un soldat israélien devait venir en France avec sa famille, et notamment à la fête de l'Humanité.

Ce rassemblement populaire est le rendez-vous annuel des solidarités internationales, où la bataille pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens est centrale. Au cœur du village du monde comme dans différents stands de sections et de fédérations du Parti communiste français, le soutien au peuple palestinien s'affiche. Salah Hamouri, notre compatriote, Marwan Barghouti, Khalida Jarrar, Ahmad Saadat... la bataille pour la libération des prisonniers politiques, condition indispensable à la paix, imprègne la fête.

À ce jour, ce sont encore des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui sont emprisonnés arbitrairement par les forces armées israéliennes dont le seul objectif est de tenter de briser la résistance pacifique du peuple palestinien.

Accélération du projet d'empêcher toute perspective de paix

L'alliance Trump/Netanyahou montre, une fois encore, leur volonté de détruire tout projet d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens et de conduire le

peuple palestinien au désespoir.

Le 31 août dernier, les États-Unis ont annoncé leur décision de suspendre leur participation à l'Unrwa (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient). Cet organisme est chargé d'apporter aux réfugiés des camps de Cisjordanie, de Gaza, de Jordanie et du Liban des aides en matière de santé et d'éducation...

L'autorité palestinienne a demandé aux autres pays contributeurs de « rejeter cette décision et de fournir tout l'appui possible » à l'Unrwa. Pour sa part, Antonio Guterres, secrétaire général des Nations unies, appelle « les autres pays à aider à combler le déficit financier » de l'Unrwa afin que l'organisme « puisse continuer à fournir son assistance vitale » aux Palestiniens.

Le PCF, engagé dans les combats pour le respect des droits des Palestiniens, presse le président de la République française de faire preuve de fermeté en condamnant la décision des États-Unis et la politique du gouvernement israélien. Le silence et l'inaction de la France et de l'Union européenne les rendent complices de ces agissements.

Les autorités françaises et les autres États des pays membres de l'UE doivent impérativement agir pour obtenir la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël pour non-respect de l'article 2 de cet accord qui porte sur les droits humains et les libertés.

L'adoption cet été de la loi fondamentale qui définit Israël comme État-nation du peuple juif a institutionnalisé l'apartheid

dans ce pays. Tout non-juif, ainsi que juif non reconnu par Israël, sera officiellement un citoyen de seconde catégorie.

Netanyahou et son gouvernement ont passé un nouveau cap dans leur politique raciste et xénophobe. De nombreux citoyens israéliens rejettent cette politique.

Le PCF soutient les forces progressistes israéliennes et palestiniennes qui combattent ce gouvernement, et appelle à amplifier la solidarité internationale pour l'abrogation de la loi d'apartheid, l'arrêt des colonisations et la levée immédiate du blocus de Gaza.

**Nathalie L'Hopitault
et Méline Le Gourriérec,**

membres du collectif Palestine du PCF

LOI ÉTAT-NATION

« L'apartheid est mort, et il vit en Israël »

La Knesset, le parlement israélien, a approuvé le 19 juillet une loi qui définit Israël comme étant « l'État-nation du peuple juif ». Cette loi, adoptée par 62 votes pour, 55 contre et 2 abstentions, stipule, entre autres, que l'hébreu est désormais la seule langue officielle en Israël (statut partagé depuis 1922 avec l'arabe). Elle proclame de même que Jérusalem, comprenant la partie orientale annexée de la ville, est la capitale d'Israël. Le texte affirme que « l'État considère que le développement des colonies juives est d'intérêt national » et qu'il « prendra des mesures pour encourager, faire avancer et servir cet intérêt ».

Le texte définit « l'État d'Israël comme étant l'État national du peuple juif, où est appliqué son droit naturel, culturel, religieux, historique, ainsi que son droit à l'autodétermination ».

Le Premier ministre Benjamin Netanyahu a fêté comme il se doit ce vote: « Cela représente un moment décisif dans l'histoire de l'État d'Israël, qui inscrit dans le marbre notre langue, notre hymne et notre drapeau. ».

Le chef de la Liste unie, qui constitue la troisième formation par le nombre de députés, Ayman Odeh du Front Hadash (Front démocratique pour la paix et l'égalité - Parti communiste d'Israël) a déployé durant le débat à la Knesset un drapeau noir signifiant « la mort de la démocratie ». « C'est une loi qui encourage la suprématie juive et fait gentilleman savoir aux Arabes qu'ils seront toujours des citoyens de seconde classe », a déclaré Odeh. Sa collègue, la députée communiste Aida Touma-Sliman, a, durant le débat à la Knesset et à la fin de son discours, brandi un carton avec, écrit en hébreu : « Apartheid bleu et blanc ».



Le collectif Palestine du PCF s'est rendu à la conférence de presse sur la loi fondamentale qui définit Israël comme État-nation du peuple juif et sur ce que peut faire l'Europe contre cet loi d'apartheid. Organisée à Bruxelles, elle rassemblait Mme Aida Tuma-Suleiman et M. Yousef Jabareen, députés de la Liste unie (parti Hadash) à la Knesset, ainsi que M. Jafar Farah, directeur du centre Mossawa (centre de défense des citoyens arabes palestiniens d'Israël).

Un autre député de Hadash, Yousef Jabarin, ancien professeur de la faculté de droit de l'université de Haïfa, a affirmé que cette loi encourageait « non seulement la discrimination mais aussi le racisme, et perpétuait le statut d'infériorité des Arabes en Israël ». L'État procède à la façon d'un « mouvement colonial qui poursuit la judéisation de la terre et continue de léser les droits des propriétaires originaux ». Un autre membre de la fraction parlementaire de Hadash, le dirigeant communiste Dov Khenin, lui aussi ancien professeur de droit à l'université de Tel-Aviv, a déclaré à la presse que « Netanyahu avait une nouvelle fois fait preuve de ses dons démagogiques qui mènent à la fascisation d'Israël ».

L'opinion d'Uri Avnery

Le texte approuvé entre dans la catégorie des lois fondamentales qui devaient faire partie d'une future Constitution en Israël. Dans son ultime article, le vétéran de la paix israélo-palestinienne et journaliste Uri Avnery, décédé récemment, expliquait dans le quotidien Haaretz : « Cette loi est constitutionnelle. Quand Israël fut fondé pendant la guerre de 1948, il n'a pas adopté de Constitution, à cause du problème de la communauté religieuse qui rendait impossible un accord sur une formule. David Ben Gourion proclama

donc une Déclaration de l'indépendance qui annonçait la fondation de l' "État juif, sous le nom de l'État d'Israël". Mais la déclaration ne s'est pas convertie en loi. La Cour suprême a adopté ses principes sans base légale. Le nouveau document, en revanche, est une norme obligatoire. » Avnery rappelait : « Dans le passé, mes amis et moi avons demandé à la Cour suprême, qui a refusé, de remplacer sur les cartes d'identité la mention "nationalité juive" par "nationalité israélienne". L'état civil du ministère de l'Intérieur reconnaît une centaine de nationalités, mais pas l'israélienne. »

Avnery concluait son article par cette phrase : « Nous avons les yeux tournés vers des centres juifs comme New York, Londres, Paris et Berlin. Regardons-nous nos voisins, à Damas, Beyrouth ou au Caire ? Faisons-nous partie d'une région habitée par des Arabes ? Considérons-nous que faire la paix avec les Arabes et, par-dessus tout, avec les Palestiniens est la tâche principale de cette génération ? La nouvelle loi-nation, de nature clairement semi-fasciste, démontre à quel point ce débat est urgent. Nous devons décider qui nous sommes, que désirons-nous et à quoi appartenons-nous. Ou bien nous serons condamnés à un état permanent d'impermanence. »

Il faut ajouter que la nouvelle loi omet

deux notions importantes : l'« égalité de tous les citoyens » et « la complète démocratie en Israël ». La Déclaration de l'indépendance de 1948 promettait une totale égalité de droits sociaux et politiques à tous les citoyens sans distinction de croyance, de race et de sexe. Tout cela a disparu. Rien sur la démocratie. Rien sur l'égalité. Un État de juifs, pour les juifs, mais pas pour tous les juifs.

En effet, les juifs qui se définissent par un autre type d'identité (réformistes, laïques, conservateurs...) seront des citoyens « de seconde catégorie ». Cette loi renforce le caractère religieux juif-orthodoxe d'Israël et rend difficile la séparation entre « l'État et l'Église ». En France, en Uruguay, ou aux États-Unis, on peut se sentir culturellement ou religieusement juif, musulman ou chrétien, mais finalement on est uruguayen, américain ou français. La loi « Israël – État national juif » renforce seulement l'idée qu'Israël est une « judéocratie » ou une « judéo-théocratie », aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

La loi fondamentale ne définit pas non plus les frontières d'Israël. Elle fait loi dans l'État d'Israël, le plateau Golan (annexé par Israël) et les territoires occupés palestiniens. Dans une déclaration récente, un avocat qui défend les intérêts de l'État à la Cour suprême (cette « privatisation » s'opère étant donné que le procureur d'État refuse de représenter le gouvernement dans diverses affaires) a établi que les lois d'Israël sont aussi « extraterritoriales » et applicables partout dans le monde.

Cette loi « État-Nation » est aussi une structure capitaliste travaillant à diviser la classe ouvrière locale en groupes ennemis sur des bases fondées sur l'origine religieuse de chacun des travailleurs qui la forment. Karl Marx a analysé l'utilisation de la religion comme arme d'exploitation en Angleterre du milieu du XIX^e siècle, où la classe ouvrière était composée d'ouvriers anglais (protestants) et irlandais (catholiques) et où la bourgeoisie veillait à attiser les haines raciales et religieuses entre ces deux groupes.

Protestations et manifestations

Avant la promulgation de la loi, quelque sept mille personnes ont manifesté le 14 juillet à Tel-Aviv pour protester, qualifiant ce projet de « discriminatoire et raciste ». Les manifestants ont participé à ce que l'on nomme « une protestation d'urgence », et ont défilé de la place Rabin jusqu'au croisement des rues Dizengoff et Bar Giora, où se sont succédé les discours contre « le projet de loi raciste ».

« Ce gouvernement a perdu toute pudeur, il a peur de son ombre, la majorité piétine la minorité, la législation est raciste et les espaces démocratiques restants sont constamment menacés », a répété le principal orateur de la marche, le député Odeh.

En réalité, cette manifestation a réuni trois mouvements de protestation qui se tenaient ce samedi à Tel-Aviv : contre le projet de loi, pour l'incarcération de Netanyahu pour cause de malversation de fonds et pots-de-vin, et enfin pour les droits des homosexuels et des lesbiennes.

Après la promulgation de la loi, le samedi 3 août, a eu lieu une autre mobilisation sur la place Rabin (là même où a été assassiné l'ancien Premier ministre qui signa les accords avec l'Organisation pour la libération de la Palestine dans les années 1990). La manifestation était sous l'égide du leader religieux druze Mowafak Tarif, et plus de quatre-vingt-dix mille personnes y participaient, y compris des personnalités de l'establishment militaire local.

Des dizaines de milliers de juifs et d'Arabes, coude à coude, unis pour réclamer à haute voix un État équitable et démocratique, ont de nouveau manifesté le 11 août. Ce soir-là, des dizaines de milliers de personnes ont défilé dans les rues du centre de Tel-Aviv pour exiger l'abolition de cette loi. Organisé par le Comité coordinateur des citoyens arabes d'Israël, dont le secrétaire général est le dirigeant communiste et ancien député de Hadash Muhammad Barakeh. Les milliers de manifestants ont déployé drapeaux palestiniens, israéliens et dra-

peaux rouges.

De nombreux mouvements sociaux, syndicats, organisations féminines, organisations pour la paix et les droits de l'homme, avec Hadash, Meretz et la jeunesse travailliste, ont participé à cette manifestation. Parmi eux, Ran Goldstein, directeur des Médecins pour les droits de l'homme. Il a déclaré à la presse : « Le grand objectif de cette loi est ceci : en Israël, si tu n'es pas juif, tu n'auras pas de droits égaux. Cela va à l'encontre de toutes les valeurs dans lesquelles croient les organisations pour les droits de l'homme. La signification de cette loi est dangereuse. À l'avenir, cela pourrait signifier un désastre pour tous, particulièrement pour les Palestiniens, car il est impossible de prévoir les prochains pas de ce gouvernement raciste de droite. »

Comme à Tel-Aviv, de nombreuses villes israéliennes ont été témoins de telles manifestations : Haïfa, Taibe, Ramleh, Lod, Nazareth, Oumm al-Fahem, Arara, Tira, Sakhnin, Kafr Kanna, Rahat, Baqua al-Gharbiyye et Majd al-Kroum.

Efraïm Davidi,

Rédacteur en chef de l'hebdomadaire communiste israélien *Zu Haderech*

APARTHEID ET ANNEXION

Abrogation de la loi d'apartheid

Avec le vote de la loi « fondamentale » définissant ce pays comme « l'État-nation du peuple juif », Israël devient officiellement un état d'apartheid.

Passons sur le fait que la définition de qui est juif ou pas est la prérogative exclusive du rabbinat orthodoxe d'Israël, et non de l'État. Un privilège exorbitant contesté d'ailleurs par d'autres courants religieux du judaïsme.

Nombre de dispositions inscrites dans cette loi existaient déjà de facto. Par exemple l'arabe n'était une langue officielle que de manière anecdotique, certains quartiers étaient déjà réservés aux seuls juifs etc. Aujourd'hui la Knesset inscrit ces pratiques dans le marbre leur donnant une base légale et force de loi. Il ne faut pas en sous-estimer l'importance.

Cette officialisation n'est pourtant pas sans risque pour l'image déjà fort dégradée d'Israël : l'affirmation d'un apartheid institutionnel provoque des remous y compris dans une partie de la communauté juive aux États-Unis.

Pourquoi l'avoir prise maintenant ?

Après l'annexion de Jérusalem devenue capitale d'Israël, il s'agit de profiter de la conjoncture actuelle - le soutien total de Trump, la grande « bienveillance » des pays du Golfe et de l'Égypte - pour aller de l'avant c'est-à-dire vers l'annexion pure et simple de larges pans de la Cisjordanie et la mise sous tutelle israélienne du reste de celle-ci qualifiée d'autonome. C'est la fameuse escroquerie présentée comme plan de paix de l'administration états-unienne.

Cette loi qui fait des Palestiniens d'Israël des citoyens de dernière catégorie, donne en même temps une base légale à l'apartheid déjà pratiqué en Cisjordanie : les colonies, exclusivement juives, sous législation israélienne, font partie d'Israël.

Ainsi la législation et la pratique deviennent les mêmes des deux côtés des frontières de 1967. « L'homogénéisation » étant assuré, le plan d'annexion est en route. L'objectif étant d'annexer le plus de terre possible avec le moins de population palestinienne possible. L'apartheid prépare l'annexion.

Un exemple en cours. Après les tentatives à Bab El Shams et Jabal Al Baba, l'armée intervient aujourd'hui à Khan Al Ahmar afin de détruire ce village palestinien, en chasser les habitants. Cette intervention illustre la volonté de nettoyage de cette partie de la Cisjordanie, appelée zone E1 où Israël annonçait en 2012 vouloir construire 3 000 logements, afin de faire la jonction entre Jérusalem et la grande colonie de Maale Adoumim/Mishor Adoumim. Ces événements rencontrent une forte opposition de la résistance populaire palestinienne. Malgré cette résistance, un soutien international important et une intervention diplomatique de l'UE, Israël poursuit son objectif.

Colonisation, dépossession, apartheid, nettoyage ethnique, annexion : le tout se tient. C'est la logique d'ensemble qu'il faut détruire.

La lutte pour l'abrogation de cette loi raciste et pour la démocratie, contre le processus de fascisation qui se développe en Israël, est une composante nécessaire de cette lutte globale. Non pas pour revenir à la formule de l'État juif et démocratique, qui signifiait déjà une ségrégation de facto, mais pour un État de tous ses citoyens, sans aucune distinction religieuse ou ethnique. Les progressistes israéliens doivent pouvoir compter sur nous dans cette bataille.

Robert Kissous,
membre du collectif Palestine
du PCF

GAZA

Massacres, apartheid, détention administrative : un choix politique assumé par le gouvernement israélien

Depuis le 30 avril, 183 Gazaouis* sont morts et des milliers* ont été blessés par des tirs à balle réelle de l'armée israélienne.

La population de Gaza a fait le choix d'une lutte pacifique, non violente, pour remettre sur le devant de la scène une des revendications des Palestiniens que constitue le « droit au retour », droit inaliénable reconnu par la résolution 194 de l'ONU en 1948, mais aussi pour s'opposer à la dernière décision de Donald Trump de déplacer son ambassade à Jérusalem, bravant ainsi le droit international, et pour dénoncer le blocus qu'elle subit depuis onze ans.

Ce blocus est maritime, terrestre et aérien, malgré « un retrait des colonies de Gaza » très médiatisé par Sharon. Ce retrait a marqué pour les Gazaouis le début d'une vie dans une prison à ciel ouvert où Israël organise la pénurie d'électricité et des produits de première nécessité dont ceux qui sont nécessaires à la reconstruction.

C'est une jeunesse qui n'a connu que l'enfermement qui se soulève, une population enfermée dans une désespérance jusqu'à la mort.

Dès le début des manifestations à Gaza, Israël a décidé de répondre par la violence, se rendant coupable de crimes de guerre. Les ordres étaient clairs. Avigdor Liberman a affirmé : « Les soldats de Tsahal ont agi en conformité avec les ordres. Leur tâche est de défendre les citoyens d'Israël et les frontières de l'État et ils l'ont remplie. »

Emprisonnement de masse : stratégie israélienne pour tenter de briser la résistance palestinienne

Le ministre palestinien des Affaires étrangères, Riyad Al-Maliki, a déposé plainte devant la Cour pénale internationale, invoquant les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Il a déclaré avoir « pris cette mesure en raison de l'intensification de la fréquence et de la gravité des crimes commis contre notre peuple, y compris l'expansion des colonies, l'accaparement des terres et l'exploitation illégale de nos ressources nationales, ainsi que le ciblage brutal et calculé de manifestants non armés, en particulier dans la bande de Gaza ».

Or, comme le rappelle l'a rappelé Patrick Le Hyaric dans une de ses interventions au Parlement européen en avril dernier, Israël ne connaît pas de frontière, comment peut-il revendiquer les défendre ! Le PCF s'associe à la demande du député européen auprès de l'Union européenne de diligenter une commission d'enquête indépendante, de créer un mécanisme de protection du peuple palestinien, de faire lever le blocus, de faire stopper la colonisation, et de mettre en place des sanctions contre le gouvernement israélien, notamment la suspension de l'accord d'association Union européenne/Israël tant que les agissements d'Israël violeront l'esprit de cet accord.

La France reste de marbre, impassible, se contentant une fois de plus de demander au gouvernement israélien de la « retenue » et a reçu malgré tout Netanyahu en grande pompe.

Nous devons par tous les moyens mettre fin aux agissements d'Israël. Une arme non violente est à notre portée à travers la campagne BDS. « Nous exigeons que vous appliquiez ce que le droit impose : des sanctions économiques, politiques, diplomatiques et le boycott de tout ce qui a voir de près ou de loin avec cette politique d'occupation et ces crimes de guerre », rappelle Leïla Shahid.

*informations de début septembre 2018

Mathilde Caroly,
membre du collectif Palestine du PCF

Selon l'association Addameer, en juillet 2018, 5 820 prisonniers politiques palestiniens étaient détenus dans les geôles israéliennes, parmi lesquels 446 détenus administratifs, 270 enfants (50 de moins de 16 ans) et 5 membres du Conseil législatif palestinien comme Khalida Jarrar en détention administrative depuis juillet 2017 et qui a été encore une fois prolongée et son dossier classé confidentiel.

Ces chiffres montrent que la répression est toujours aussi féroce. Elle vise principalement les acteurs de la résistance populaire et les enfants. Il s'agit d'un système dont le but est de briser toute velléité face à l'occupation israélienne et de détruire tout espoir d'une construction d'un État palestinien.

Au cours des quatre dernières années, en violation totale de la Convention internationale des droits de l'enfant, ce sont plus de 3 800 enfants dont le plus jeune avait 8 ans qui sont passés devant la justice israélienne, emprisonnés et soumis à la violence, voire à la torture pour beaucoup, leur « crime » ayant été souvent d'avoir

jeté des pierres.

Notre compatriote, Salah Hamouri, est lui aussi encore une fois victime de l'arbitraire de la justice israélienne. Il est maintenu en détention sans aucune forme de procès depuis près de quatre cents jours, sans que le président de la République française ait daigné recevoir sa famille, alors même que le groupe de travail du conseil des droits de l'homme des Nations unies a publié un rapport dénonçant l'emprisonnement illégal de Salah. Les autorités israéliennes n'ont pas non plus daigné répondre à ce rapport qui dénonce les difficultés auxquelles est confronté Salah pour se défendre, pour rencontrer les autorités consulaires françaises et même sa famille.

Salah, comme d'autres détenus, participe d'ailleurs à un large mouvement de boycott des tribunaux : « Je ne veux ni avocat ni représentation légale pour le simple fait que la détention administrative est une pratique illégale qui me prive de liberté, a-t-il déclaré à la cour. Il n'y a aucune charge contre moi et mon incarcération repose sur un dossier secret qui est contrôlé uniquement par les services de renseignements. Je ne veux pas participer à cette procédure dans ce lieu où la justice est la grande absente. »

Sans oublier Marwan Barghouti, Ahmad Saadat et tous les autres, le PCF soutient le combat de tous ces prisonniers politiques et réclame leur libération immédiate, condition préalable à tout accord de paix.

Mathilde Caroly,
membre du collectif Palestine du PCF



**Salah Hamouri :
un an de détention
arbitraire pour notre
concitoyen, défenseur
des prisonniers
politiques palestiniens,
que les autorités
françaises ont
abandonné à son sort.**

Le 23 août 2017, Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, était arrêté par l'armée israélienne chez lui aux premières heures du jour.

Depuis lors, et sans qu'aucune charge d'accusation puisse être étayée d'aucune preuve puisque Salah Hamouri n'est « coupable » que d'être le défenseur de prisonniers politiques palestiniens, sa détention a été arbitrairement maintenue par les autorités israéliennes.

Salah Hamouri reste en prison sous le coup d'une détention administrative, pratique illégale, inhumaine, qui ne vise qu'à décourager toute résistance à l'occupation et la colonisation israéliennes des territoires palestiniens au mépris des résolutions de l'ONU et du droit international.

En mai dernier, le groupe de travail du Conseil des droits de l'homme des Nations unies a pourtant estimé que l'avocat franco-palestinien devait être libéré sur le champ. Mais le gouvernement de Benjamin Netanyahu persiste dans la violation des droits humains, aidé en cela par la torpeur d'un gouvernement

français dont le président ne cesse de ménager son « cher Bibi ».

Dans le monde entier, et en Israël même, de plus en plus de voix s'élèvent pour exprimer leur indignation devant une politique qui bafoue le droit international, piétine toute chance de paix juste et durable, multiplie les actes de guerre contre la population civile et promeut la mise en place d'un État d'apartheid en Israël.

La libération récente de la jeune Ahed Tamimi, militante pacifiste et non violente, démontre cependant que les mobilisations et la solidarité internationale portent leurs fruits.

Le président et le gouvernement français ne peuvent décemment plus se voiler la face et continuer de prôner une

prétendue retenue devant le gouvernement d'extrême droite israélien. Israël bombarde chaque jour la population de Gaza, faisant de nombreuses victimes parmi lesquelles beaucoup d'enfants ; son armée cible maintenant les personnels médicaux qui viennent au secours des blessés. Des artistes sont arrêtés et emprisonnés pour leurs opinions, le centre culturel Said Al-Mishal a même été détruit par une attaque aérienne israélienne le 9 août dernier.

Israël détient à ce jour 5 820 prisonniers politiques palestiniens dont 446 en détention administrative, 270 enfants (dont 50 de moins de 16 ans) et 5 députés de l'Assemblée législative palestinienne, parmi lesquels Marwan Barghouti.

Le Parti communiste français demande à nouveau expressément au gouvernement français et à Emmanuel Macron d'agir pour la libération immédiate de Salah Hamouri, notre concitoyen, dont la justice israélienne est bien incapable d'établir une quelconque culpabilité.

Le PCF continuera d'agir et de joindre sa voix à celles de toutes ceux et celles qui luttent pour une paix juste et durable entre Israélien.ne.s et Palestinien.ne.s, pour la reconnaissance de l'État palestinien dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions de l'ONU, pour l'abrogation de la loi d'apartheid adoptée cet été à la Knesset, pour la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens, pour le droit au retour des réfugiés et l'arrêt du blocus et des bombardements de Gaza : c'est le seul chemin véritable pour une paix juste et durable entre Palestinien.ne.s et Israélien.ne.s.



CAMPS DE RÉFUGIÉS PALESTINIENS

Retour sur la délégation du PCF au Liban (composée de Bora Yilmaz, Benjamin Regonisi et Raphaëlle Primet)

À l'invitation de l'association pour le jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) qui organisait une délégation dans les camps de Palestiniens au Liban, nous sommes partis cinq jours du 2 au 6 juillet. Nous avons eu l'honneur de rencontrer Hanna Gharib, secrétaire général du Parti communiste du Liban (PCL) et d'autres camarades des relations internationales du PCL avec qui nous avons pu échanger sur la situation internationale, les nouveaux rapports de force mondiaux, le combat pour la Palestine, la situation sociale et politique après les élections législatives au Liban ainsi que de celle en France.

Hanna Gharib nous a dit l'inquiétude des communistes libanais sur les risques de guerre que l'administration Trump génère en voulant résoudre la crise des capitalistes américains aux dépens des intérêts des autres pays, y compris de ceux de leurs alliés, comme on a pu le voir avec la fin de l'accord sur le nucléaire iranien qui met en difficulté de nombreux pays de l'Union européenne comme la France. C'est encore plus visible au Moyen-Orient où la situation se détériore. Le projet des États-Unis serait de redessiner la carte du Moyen-Orient avec l'idée de le fragmenter en de petits États sectaires et confessionnels, le « deal du siècle » en est une illustration. L'objectif étant qu'Israël reste dominant dans la région pour faire disparaître la question palestinienne avec l'aide de pays réactionnaires comme les régimes du Golfe soumis et dépendants du système capitaliste, de la Banque mondiale au FMI. Les communistes libanais au contraire

veulent combattre le capitalisme et l'impérialisme en répondant par un projet laïque, démocratique, autonome et indépendant mais ils sont isolés dans le paysage politique libanais.

Le PCL est solidaire et partenaire des Palestiniens, il demande le respect de leurs droits au Liban, comme le droit au travail qui leur est toujours refusé dans de nombreuses professions.

Un recensement des Palestiniens réfugiés dans les douze camps libanais a ramené la population de 500 000 à 170 000, une manière de faire baisser l'aide de l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), alors que leurs conditions de vie de l'électricité à l'eau potable, de l'assainissement à l'éducation, sont toujours extrêmement difficiles et que de



nombreux réfugiés palestiniens de Syrie arrivent et augmentent la densité déjà extrême dans les camps. Derrière ce recensement, il y aurait l'idée que le Liban accepte la nationalisation des réfugiés palestiniens moyennant financement des États-Unis et ainsi éliminer de fait la question du droit au retour. Nous avons pu acter de nombreuses convergences.

Nous avons aussi rencontré le député du parti nassériste, Dr Obama Maarouf Saad, qui nous a exposé l'histoire des Palestiniens au Liban et la vie quotidienne dans les camps. Nous avons été très mal reçus par M Bruno Foucher de l'ambassade de France au Liban et très bien par Mr Ashraf Dabbour l'ambassadeur de Palestine.

Nous avons accompagné les villes dans leur rencontre avec les comités populaires des camps avec lesquels elles sont jumelées. Cela nous a permis de nous rendre compte des conditions de vie des Palestiniens dans ces camps, de l'importance de réaffirmer le droit au retour, et l'affirmation des droits humains sociaux et économiques.

Les villes qui étaient présentes sont Avion, jumelée avec le camp de Bour El Barajneh, Mitry-Mory avec le camp de Narh El Bared, La Courneuve avec Bourj El Shemali, et Bagnolet qui était jumelée avec Chatila avant le changement de majorité municipale.

Nous avons partagé avec tous nos interlocuteurs les constats d'une situation de plus en plus difficile et les lourdes inquiétudes qui pèsent sur l'avenir des Palestiniens avec l'alliance de Trump et de Netanyahu et le « deal du siècle » en préparation dont les propositions connues sont inacceptables.

Un reportage complet sur cette délégation de Pierre Barbancey est paru dans *l'Humanité* du 7 août.

Raphaëlle Primet

responsable du collectif Palestine
du PCF

